

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Genis-Pouilly

Introduction

Bonjour, nous vous invitons à vous positionner sur les actions suivantes. Merci

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *(exemple pour prendre de bonnes idées et vous inspirer <https://asso.velobesancon.info/plan-velo-2020/> ou encore <https://parisenselle.fr/telecharger-guide-amenagements-cyclables/>)*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : D'après les réponses au dernier "Baromètre des villes cyclables 2019", les infrastructures à réaliser en priorité se situent rue de Genève, rue de Lyon, rue de Gex, rue de Pouilly, rue des Hautains, rue de l'Eglise, rue Georges Charpak, le long de la D35 et de la D78A.

(La carte du baromètre des villes cyclables est accessible ici : <https://carto.parlons-velo.fr>)

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines (Thoiry, Sergy, Chevry, Prévessin).

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

(voir aussi avec les communes voisines lorsque les infrastructures sont partagées, pour que l'entretien soit continu)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Le trafic de transit doit être aussi être supprimé dans le centre ville : Les automobilistes venant de Thoiry peuvent être rabattus sur la voie rapide, ceux venant de Chevry peuvent être rabattus sur la RD35. Le centre ville ne doit pas servir de raccourci.

Action n°8 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°11 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°12 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à proximité des arrêts de bus, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°14 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

(les systèmes "pince-roues" ne permettent pas de sécuriser le cadre et voilent les roues, ils sont à remplacer par des arceaux permettant d'attacher le cadre et une roue)

Action n°15 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

(les systèmes "pince-roues" ne permettent pas de sécuriser le cadre et voilent les roues, ils sont à remplacer par des arceaux permettant d'attacher le cadre et une roue)

Action n°16 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

(les pots de fleurs géants sont également à supprimer aux abords des passages piétons)

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°20 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°21 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°22 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°28 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.